



**HAL**  
open science

## Alain, Comte et le pouvoir spirituel

Michel Bourdeau

► **To cite this version:**

Michel Bourdeau. Alain, Comte et le pouvoir spirituel. Alain dans ses œuvres et son journalisme politique, Institut Alain, 2004, 9782905753106. halshs-01934554

**HAL Id: halshs-01934554**

**<https://shs.hal.science/halshs-01934554>**

Submitted on 26 Nov 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Alain, Comte et le pouvoir spirituel.

Michel Bourdeau, CAMS-CNRS, Paris.  
bourdeau@ehess.fr

Point n'est besoin d'avoir longuement fréquenté l'œuvre d'Alain pour y reconnaître ce qu'il doit à Comte : l'influence est non seulement manifeste, mais encore avouée. Parmi les différents thèmes comtiens repris par Alain, je n'en retiendrai qu'un : l'idée de pouvoir spirituel. Quelle agréable surprise pour un partisan de la politique positive! Enfin quelqu'un qui a pris au sérieux cette idée sur laquelle Comte fondait tant d'espoirs! Le fait est assez remarquable, car il s'agit d'une notion controversée qui a, pour tous ceux qui veulent n'y voir que la nostalgie d'un temps révolu, un fort pouvoir répulsif. Or Alain réussit à faire du concept un usage progressiste et à le dissocier presque totalement de toute référence au moyen âge. — Assez rapidement pourtant, il faut se ranger à l'évidence : entre l'ancien secrétaire de Saint-Simon et le professeur de Khagne du lycée Henri IV les divergences ne sont pas moins nombreuses que les convergences. L'examen de ces points d'accord et de désaccord conduira à relativiser ce que, dans ce domaine, Alain doit à Comte et à rappeler que la pensée politique du premier s'est pour une bonne part formée indépendamment de l'influence du second.

\* \*

\*

*Alain et la politique.* La question de la politique d'Alain est très controversée. Quel statut accorder au juste à un discours du type de celui qu'il a tenu ? On sait qu'Aron s'est montré sévère sur ce point et qu'il a adressé un double reproche à l'auteur des *Propos* : il n'y aurait pas à proprement parler de philosophie politique mais simplement un journalisme politique — et nul ne niera que le rédacteur du *Figaro* parlait en connaissance de cause. De plus, à supposer que philosophie politique il y ait, elle serait difficilement acceptable. Prêcher à la fois l'obéissance et l'insoumission apparaît contradictoire. Le sabotage plus ou moins diffus de l'administration par les gouvernés : passe encore dans un État autoritaire, mais sous un gouvernement aussi débonnaire que celui de la Troisième République ! Pour un observateur étranger, la doctrine serait parfaitement incompréhensible et vaudrait avant tout comme une illustration d'un mode de fonctionnement bizarre des institutions. Un sociologue anglais, Brogan, est même allé jusqu'à écrire que «la renommée d'un philosophe comme Alain suffit à justifier l'annonce de la ruine d'un État».

Autre sujet de controverse : faut-il voir en Alain un théoricien du radicalisme ou du

libéralisme ? La question a été cette fois encore très diversement appréciée, les avis variant avec le point de vue adopté. Ainsi Jean-François Sirinelli estime qu' «Alain n'a jamais été un théoricien politique, encore moins le théoricien du radicalisme» et il cite à ce propos des témoignages aussi autorisés que ceux d'Édouard Herriot ou de Claude Nicolet. Il n'y a pourtant rien de contradictoire à admettre à la fois qu'Alain n'a exercé à peu près aucune influence au sein du parti radical et qu'il a cherché à établir une doctrine radicale, le témoignage des *Propos* étant, sur ce point, tout aussi formel. Une raison peut-être plus forte pousse encore à vouloir dissocier la politique d'Alain du radicalisme. La façon dont Bernard Tapie avait pris il y a quelques années le contrôle du parti de la rue de Valois est là pour nous rappeler que depuis longtemps celui-ci ne mène plus, dans le panorama politique français, qu'une existence de fossile. S'il est vrai que les *Propos* constituent un témoignage d'une valeur inestimable sur trois ou quatre décennies de vie politique sous la Troisième République on risque, à trop vouloir les rattacher à l'époque où ils ont vu le jour, de ne plus y voir que des écrits de circonstance et partant d'en restreindre abusivement la portée. Trop enracinée dans une France provinciale aujourd'hui disparue, l'œuvre appartiendrait, un peu comme celle de son cadet Giraudoux, au temps révolu de la République des notables.

Thierry Leterre a donc proposé de faire d'Alain le théoricien de la démocratie libérale. L'idée a beaucoup pour elle, mais il n'est pas exclu qu'on se borne ainsi à opposer une forme contingente à une autre, sans réussir à mieux traduire l'élément durable qui nous intéresse. *Libéralisme* est un terme beaucoup plus équivoque que *radicalisme* et il n'est pas interdit d'interpréter la pensée politique des *Propos* comme une invitation à voir dans le radicalisme une forme permanente et non simplement passagère de la vie politique; il n'est pas interdit, en d'autres termes, de penser que la doctrine libérale tend de nos jours à être largement surévaluée, et la doctrine radicale, sous-évaluée. Parmi les aspects de la politique des *Propos* qui gardent aujourd'hui encore toute leur valeur, les plus remarquables n'ont, à première vue du moins, rien de spécifiquement libéral mais relèvent en revanche du radicalisme. Il est clair par exemple que l'intérêt d'Alain, pour ne pas dire sa fixation, sur le scrutin d'arrondissement engage toute une conception de la vie démocratique. Qu'on pense encore à ce qu'il dit du suffrage universel ou de la fonction des députés : «La vraie question est de savoir si un député est là pour faire un ministre ou pour défaire les ministres». *Mutatis mutandis*, la remarque vaut encore de la fonction ministérielle, un *Propos* célèbre sur Camille Pelletan rappelant qu'un ministre est là pour secouer la léthargie des bureaux. On peut se demander dans quelle mesure semblable idéal n'aurait pas été incarné récemment par ce ministre de l'Éducation nationale fameux pour avoir voulu «dégraisser le mammoth». En effet, le problème, pour Alain, ce n'est pas que l'administration fonctionne mal mais au contraire qu'elle fonctionne trop bien. L'idée s'étend également aux chambres, qui «ne sont pas faites pour gouverner, mais pour résister à une certaine forme de gouvernement» .

De toutes façons, la question ne doit pas être surfaite car, que l'on parle de politique libérale ou de politique radicale, on se trouve dans les deux cas renvoyé à l'idée qui résume peut-être le mieux la politique d'Alain, celle du *citoyen contre les pouvoirs*. Selon qu'elle lui sera ou non associée, la théorie du pouvoir spirituel occupera ou n'occupera pas alors une place centrale. Il est donc possible de présenter la politique d'Alain sans parler du pouvoir spirituel : c'est, semble-t-il, le cas des *Propos sur le pouvoir* où l'idée joue un rôle tout à fait subalterne. Aron était d'un autre avis, lui qui écrivait : « le centre de sa pensée est une notion très simple : il existe dans toute société un pouvoir temporel et un pouvoir spirituel». Rien n'interdit même de penser que, si Alain emploie le terme, c'est pour marquer sa dette envers Comte et s'inscrire dans la ligne de la politique

positive, allant même jusqu'à dire qu'il est possible de «trouver dans Comte le père du radicalisme français».

*Première approche de l'idée de pouvoir spirituel chez Alain.* Le pouvoir spirituel, c'est ce qu'un *Propos* célèbre appelle *le troisième pouvoir*; lequel est bien spirituel, et cela, en deux sens, soit qu'on y voie un gouvernement de l'opinion, soit qu'on y voie l'incarnation du principe qui règle le rapport de l'esprit aux pouvoirs : l'esprit ne doit pas obéissance.

Au point de départ se trouve la question de la démocratie. Définir celle-ci par le pouvoir du peuple «c'est parler sans rigueur» ; un autre *Propos* rappelait qu' «Auguste Comte entendait la République comme une dictature des riches tempérée par le droit de blâmer». De même, la démocratie ne se définit pas par le suffrage universel. L'exécutif est monarchique, le législatif et l'administration sont oligarchiques; où est donc la démocratie ? «sinon dans ce troisième pouvoir que la science politique n'a point défini et que j'appelle le contrôleur. [...Il] s'est longtemps exercé par révolution et barricade. [...] La démocratie serait, à ce compte, un effort perpétuel des gouvernés contre les abus du pouvoir».

Ce troisième pouvoir, fondé sur le principe que tout pouvoir abuse ou abusera, est un gouvernement de l'opinion. Il s'exerce par interpellation : qu'on pense aux interventions de monsieur Leuwen père à la chambre, qui faisaient trembler le gouvernement. Son caractère public se manifeste dans la publicité des débats parlementaires ou dans la presse; mais il tient d'abord à ce qu'il repose essentiellement sur le peuple. «Tous les abus sont secrets et vivent du secret»; il suffit de les publier au grand jour pour qu'ils soient condamnés, et il suffit qu'ils soient condamnés pour qu'ils disparaissent. Le gouvernement de l'opinion, c'est donc le blâme, la réprobation; le propos sur le troisième pouvoir continuait : «où se trouve enfin la puissance populaire ? Selon notre Auguste Comte, dans le blâme seulement [...] car n'importe quel tyran veut être adoré».

Ce qu'on pourra exprimer encore en disant : l'esprit ne doit point obéissance. Alain loue Comte de s'être flatté de n'avoir fait «aux pouvoirs publics aucune concession dégradante»; à quoi il ajoute : «cette forte idée que l'esprit ne doit obéissance ni respect d'aucune sorte est de celles qui effraient». Certes, dira Alain, j'enseigne aux citoyens l'obéissance; mais c'est celle du corps; «que leur reste-t-il, puisqu'ils obéissent ? Il leur reste l'opinion» . C'est dire qu'il s'agit moins d'un pouvoir politique que d'un pouvoir moral qui oppose le jugement éthique à la nécessité physique. Il s'ensuit deux corollaires. Tout d'abord la faiblesse native de ce pouvoir spirituel, qui est dénuement, pauvreté. «La première condition de ce genre de pouvoir est de ne rien pouvoir, hors penser et juger». En second lieu, évoquant les rapports de Jean Valjean et de l'évêque Bienvenu, Alain associe pouvoir spirituel et direction spirituelle : «le véritable pouvoir spirituel est le lieu de la grâce. Car dans l'homme qui est manié par le vrai confesseur, il se produit une illumination».

On pourrait continuer, mais il vaut mieux marquer une pause. Ce qui précède suffit pour donner une première idée du pouvoir spirituel et déjà il a fallu invoquer Comte, presque sans l'avoir voulu, tout simplement parce que son nom vient naturellement sous la plume d'Alain lorsqu'il parle de pouvoir spirituel. La question se pose en effet : Comte aurait-il accepté ce disciple ? aurait-il reconnu sa doctrine dans celle d'Alain ? Rappelant que le pouvoir spirituel, pour Comte, consiste à mettre de l'ordre dans les esprits, Aron, par exemple, croyait pouvoir constater qu' «Alain dit exactement le contraire, bien qu'il emploie les mêmes mots».

*Politique positive et politique radicale: (1) les accords.* Peut-être convient-il de noter tout

d'abord qu'en matière de pouvoir spirituel, la référence à Comte va si peu de soi qu'elle constitue plutôt la règle que l'exception. Entre les deux guerres, J. Maritain, et d'autres, utilisaient également la notion, qu'ils empruntaient directement au moyen âge, sans avoir besoin de ce détour par le dix-neuvième siècle. — Ce n'est pas ici le lieu d'exposer la théorie comtienne et les difficultés auxquelles elle se heurte. Tout au plus peut-on signaler qu'elle a connu une évolution sensible. Assez vite déçu par le corps des savants, auxquels les écrits de jeunesse proposaient de confier le pouvoir spirituel, Comte s'est longtemps tourné vers les prolétaires, pour terminer par lancer un *Appel aux conservateurs*. La situation a ceci de bizarre que l'idée est au centre de la politique positive, et qu'on ne sait trop qu'en faire, cet embarras n'épargnant même pas les disciples les plus fidèles. Chez Comte l'idée de pouvoir spirituel est en effet loin d'être claire. Bien sûr, on en connaît les grands traits, et le *Système* en a même précisé les détails, allant jusqu'à fixer le nombre et le salaire de ses divers représentants; mais à la question de savoir comment cela fonctionnerait, comment s'articuleraient pouvoir spirituel et pouvoir temporel, il est pratiquement impossible de donner une réponse satisfaisante. La position d'Alain a précisément ceci de remarquable qu'il n'y voit, lui, rien de problématique ou du moins que, s'il a conscience des difficultés, il les passe sous silence, ou estime les avoir résolues. Pour lui, il s'agit d'une idée féconde, et non d'une nostalgie rétrograde pour le moyen âge.

Deux points d'accord ont déjà été signalés, qui touchent le premier au refus de toute «concession dégradante», le second au gouvernement de l'opinion. Alain faisant dans un cas expressément mention de Comte, il n'est pas nécessaire d'y revenir; quant à l'autre, il permet de prendre une première mesure de ce que l'usage d'un vocabulaire commun peut avoir de trompeur. Après avoir décrit les prolétaires comme des philosophes spontanés et les philosophes comme des prolétaires systématiques, le *Discours sur l'ensemble du positivisme* présente leur «association régénératrice» comme «surtout destinée à constituer enfin l'empire de l'opinion publique». Pour comprendre de telles déclarations, il convient de se souvenir que leur auteur s'y réfère à l'expérience de la révolution française. Quand il crée en 1848 la Société positiviste, il y voit l'analogie du club des Jacobins. Les clubs pour les hommes, et les salons pour les femmes, sont ces lieux de libre discussion où s'élabore l'opinion publique. Parmi les organes de ce gouvernement de l'opinion, il faut inclure également la presse bien sûr, qui jouit d'une totale liberté d'expression dès lors qu'elle se soumet à la seule condition que tous les articles y soient signés, mais aussi un usage étendu de l'affichage mural. La suite du passage cité montre cependant que l'expression *gouvernement de l'opinion* n'a pas du tout le même sens pour les deux penseurs : «chacun sera de plus en plus poussé à vivre au grand jour, de manière à permettre au public le contrôle efficace de toute existence quelconque». Par moments, la sociocratie dont parle la politique positive fait bien davantage penser au *Meilleur des mondes* qu'au troisième pouvoir dont parlent les *Propos*. Alors qu'il s'agit pour l'un du contrôle des gouvernants par les gouvernés, il ne s'agit plus pour l'autre que du contrôle de chacun par tous. S'il est vrai que l'esprit est la force qui toujours nie, le refus de la négativité par la pensée positive s'étend par delà le *cogito* jusqu'à l'intimité de la présence de soi à soi; le mot d'ordre «vivre au grand jour» peut être interprété comme la volonté de refuser toute autonomie à la sphère de la vie privée et enveloppe une menace réelle pour l'existence de celle-ci.

Un troisième point d'accord porte sur la nature populaire du pouvoir spirituel. «Un pouvoir spirituel quelconque doit être, par sa nature, essentiellement populaire : puisque, sa mission caractéristique consistant surtout à faire, autant que possible, directement prévaloir la morale universelle dans l'ensemble du mouvement social, son

devoir le plus étendu se rapporte à la constante protection des classes les plus nombreuses, habituellement plus exposées à l'oppression et avec lesquelles l'éducation commune lui fait davantage entretenir des contacts journaliers». Or, comme le rappelle Aron, l'ascendant d'Alain sur la jeunesse de l'entre deux guerres tenait pour une bonne part à ce qu'il avait choisi de rester du côté du peuple, des petits; à ce qu'il avait choisi de faire la guerre non comme officier mais comme simple soldat. «Tout ce qui est petit me plaît, petite culture, petite industrie, petite banque, petits comptes», disait-il; cette profession de foi résume assez bien une des constantes de la politique des *Propos*, jusque sur les questions d'économie. Pour qui connaît Comte, il n'est pas difficile, en quatrième lieu, de voir tout ce que lui doit Alain quand il parle de l'éducation, de l'humanité ou de la commémoration. A cet égard, le plus remarquable se trouve toutefois dans le déplacement très significatif qui s'opère lorsque l'on passe de la politique positive à la politique radicale. Pour les positivistes, l'éducation universelle, le culte des grands hommes comptent parmi les attributs essentiels du pouvoir spirituel; or, tout en leur accordant lui aussi une place de premier plan, Alain les dissocie très largement du pouvoir spirituel, lequel, à première vue du moins, n'a rien à voir avec tout cela.

*Politique positive et politique radicale : (2) les désaccords.* Derrière ces signes d'accord se cache donc une véritable remise en chantier du concept; et la distance se creuse encore davantage jusqu'à devenir incompatibilité manifeste, comme le montreront quelques exemples, de force d'ailleurs très inégale. Commençons par un cas où l'opposition est peut-être plus apparente que réelle. Au premier abord, il est difficile de concilier «l'esprit ne doit pas obéissance» avec la maxime dans laquelle Comte a résumé sa seconde philosophie : «l'esprit n'est pas destiné à régner mais à servir». En réalité, ce qu'Alain a en tête, c'est le refus de toute compromission dégradante; et on a vu qu'il attribuait les termes mêmes de cette idée au fondateur du positivisme; lequel avait de son côté pris soin de bien distinguer service et servitude : «dans son élaboration quelconque de chaque sujet ainsi proposé, l'esprit doit rester seul juge, soit de la convenance des moyens, soit de la réalité des résultats : c'est uniquement à lui qu'il appartient d'apprécier ce qui est pour savoir ce qui sera. En un mot l'esprit doit toujours être le ministre du cœur et jamais son esclave». Pourtant, lorsqu'Alain cite ce passage du *Discours* c'est pour en donner une interprétation pour le moins surprenante : «Ceux qui savent exécuter décident mal. [...] Il n'est donc pas mauvais que celui qui donne l'ordre ignore beaucoup. Ce qu'Auguste Comte exprimait en termes magnifiques : "L'esprit n'est pas destiné à régner mais à servir"». Resterait enfin à préciser le rapport que la prépondérance du cœur entretient avec le pouvoir spirituel, car la phrase d'Auguste Comte ne s'y rattache pas directement, si ce n'est pour faire de l'être affectif qu'est la femme le représentant par excellence du pouvoir spirituel.

De même, si Alain a raison d'affirmer que le pouvoir spirituel blâme, réproouve, ce n'était là pour Comte qu'une de ses attributions : il doit aussi conseiller, consacrer; et les deux tâches sont données comme complémentaires. Bien plus, sans en être exclu, le blâme ne figure pas parmi ses attributs prépondérants. Par exemple, le jour des réprouvés initialement prévu au calendrier positiviste et où Julien l'apostat, Philippe II et Napoléon auraient été livrés à la vindicte publique devra disparaître pour céder la place à une journée des saintes femmes. Le pouvoir spirituel doit «conseiller, consacrer et régler». De façon très significative, Alain ne retient que le blâme et rejette toute idée de consécration. Un des grands enseignements de sa politique est précisément qu'il faut refuser aux gouvernants cette adoration dont ils sont si avides. Certes, consacrer n'est pas adorer et les doctrines, quoiqu'elles fassent toutes deux appel au vocabulaire

religieux, ne sont donc pas incompatibles. — Il est même permis de préférer l'insubordination d'Alain, son invitation à la dissidence, à l'attitude de Comte, qui n'est pas sans une certaine équivoque. L'on peut en effet attribuer sa sympathie pour le césarisme, manifeste dans son flirt avec Napoléon III comme dans ses lettres au Tsar ou au Sultan, à cette volonté d'ennoblir l'obéissance et de sanctifier le commandement. Toutefois, le point décisif porte sans doute sur la théorie du consensus et sur l'idée de compétence qui lui est liée.

«Tout le mécanisme social repose finalement sur des opinions»; ce principe, qui fonde la nécessité d'un pouvoir spirituel, appelait une théorie du consensus, que Comte a développée en prenant pour modèle la communauté des savants, et qui accorde un rôle central à l'idée de compétence. Si, comme le dit un texte fameux, «il n'y a point de liberté de conscience en astronomie, en physique, en chimie, en physiologie,» c'est «en ce sens que chacun trouverait absurde de ne pas croire de confiance aux principes établis par les hommes compétents». L'ancien secrétaire de Saint-Simon a donc très tôt proposé d'étendre ce modèle de la cité savante à l'ensemble de la société et de faire de la science non seulement la base rationnelle de l'action de l'homme sur la nature, mais aussi la base spirituelle de l'ordre social. Le pouvoir spirituel sera donc aux mains d'un corps de savants, les sociologues, dont l'autorité repose sur la compétence. Corrélativement, bien avant la fondation de la religion positive, les écrits de jeunesse posaient l'existence d'une foi positive, dissociée de toute croyance religieuse, et définie comme «la disposition à croire spontanément, sans démonstration préalable, aux dogmes proclamés par une autorité compétente; ce qui est, en effet, la condition générale indispensable pour permettre l'établissement et le maintien d'une véritable communion intellectuelle et morale». Ce faisant, Comte n'hésitait pas à heurter de front ce qui passe pour un des principes de la vie démocratique, à savoir l'égalité. Le risque est grand en effet de creuser un fossé entre ceux qui savent et ceux qui ne savent pas et c'est d'ailleurs pour prévenir ce danger que le positivisme faisait de l'enseignement le premier attribut du pouvoir spirituel.

De tout ceci, il ne reste plus aucune trace chez Alain. Bien au contraire, sa philosophie n'est qu'un long plaidoyer pour la liberté de penser, une protestation sans cesse renouvelée contre une erreur où il voit le germe de tous les maux. Chacun a encore en tête les formules justement célèbres : «pousser ensemble, non penser ensemble», «s'accorder c'est s'ignorer. [...] ce qui nous unit n'est jamais une pensée», «dès que [l'esprit] pense, il se divise; ... penser, c'est donner audience».

Bien sûr, l'auteur des *Dieux* a développé toute une théorie de la foi et si entre Spinoza et Descartes, il a fini par prendre parti pour ce dernier, c'est qu'il avait souligné la part de la volonté dans le jugement : il faut jurer d'abord. Mais ceci n'enveloppe aucune adhésion à la position de Comte puisqu'au contraire l'objection s'étend à la théorie de la compétence, qui est expressément critiquée : «Il y a un argument contre la Démocratie égalitaire, que je trouve chez Auguste Comte [...] : par le suffrage universel, on aura toujours des députés incompetents»; à quoi il est répondu : «on prend à tort les députés pour des hommes qui devraient être plus savants que leurs subordonnés. Le ministre n'est autre chose qu'un délégué du peuple pour la surveillance d'un travail déterminé». L'existence d'un pouvoir spirituel se fonde non sur la compétence mais au contraire sur la méfiance à l'égard des compétences. En matière politique il n'y a pas de compétence, ou plutôt, si compétence il y a, elle se trouve chez les chefs de bureau et caractérise donc non le pouvoir spirituel mais celui de l'administration. «Les compétences sont aux affaires. Il reste à les surveiller».

L'opposition apparaît cette fois irréductible. Comte reste attaché à l'idée classique du

clerc; pour lui le pouvoir spirituel est indissolublement intellectuel et moral. Alain ne retient que la seconde composante : on a voulu, dit-il, fonder le pouvoir spirituel sur la science; à quoi il répond : «l'idée est belle, mais»... A la source de ces divergences se trouvent deux attitudes antithétiques à l'égard de l'égalité. Par sa théorie de l'autorité spirituelle, Comte s'était interdit de reprendre dans son intégralité l'héritage de 1789. De la devise républicaine, il avait proposé de bannir le second terme. La liberté, oui; la fraternité, oui; mais l'égalité, non, les revendications égalitaires passant à ses yeux pour le germe de toute anarchie. Il est bien connu qu'il en va tout autrement pour celui qui déclarait : « La grande idée, c'est qu'il y a peu de différence d'un homme à un autre».

Déroulons quelques conséquences. Comte appartient à la longue tradition antiparlementariste française et l'on s'étonne moins alors de l'attrait exercé sur Maurras par la politique positive. Alain, lui, appartient à la tradition radicale, qui depuis Belleville (1868) avait fait du suffrage universel le premier article de son programme. Les *Propos* reviennent sans cesse sur ce qui est à la fois le principe de la vie démocratique et la traduction concrète, pour ainsi dire positive, de la doctrine de la souveraineté populaire. Député, assemblée, électeur, vote, mode de scrutin, autant de thèmes sur lesquels ils sont intarissables. Derrière l'objection mentionnée un peu plus haut (le suffrage universel donnerait des représentants incompétents), il n'est pas difficile d'en discerner une autre, car l'incompétence du député n'est que le reflet de l'incompétence de ses électeurs. Alain n'avait pas oublié le temps où, raconte-t-il, des royalistes décidés «[lui] répétaient qu'un garçon comme [lui] ne pouvait accepter que l'opinion de l'homme le plus ignorant valût tout juste autant que la sienne». La vérité ne se mettant pas aux voix, croire que tous les bulletins se valent serait la plus grave des erreurs. L'égalitarisme du suffrage universel abolit la distance qui sépare le compétent et l'incompétent. Le lecteur aura compris que, pour Alain, l'objection est irrecevable : «l'électeur, par cela seul qu'il met un bulletin, affirme contre les puissances. Voter, c'est être radical». Le troisième pouvoir n'est pas intellectuel mais exclusivement moral : «Qu'ils soient élus, ou qu'ils soient nés rois, [les pouvoirs civils] sont toujours élus en ce sens qu'on ne cesse de les juger, et qu'ils ne peuvent refuser d'être jugés».

La façon dont l'attachement au scrutin d'arrondissement découle de cette théorie du suffrage universel éclaire encore l'incompatibilité de la politique positive et de la politique radicale. Comme l'indique le titre complet du premier *Système de politique positive*, son auteur ne se proposait rien d'autre que de réorganiser la société et c'est le lien intime qui, chez Comte comme chez Saint-Simon, unit organisation sociale et pouvoir spirituel qui fonde la nécessité de celui-ci. Comme l'idée de consensus, celle d'organe est empruntée à la biologie et l'organique s'oppose au critique comme le positif au métaphysique. Or Alain a explicitement refusé cette dimension de la politique positive. La politique, dit-il, n'est pas une fonction d'organisation; elle est là pour corriger la société. L'aspect critique, au sens négatif, péjoratif que lui donne Comte, est donc délibérément assumé, revendiqué. Certes, le scrutin d'arrondissement n'est pas organique mais voter pour un parti, ou pour un programme, comme dans le scrutin de liste, c'est retomber de la politique positive dans la politique métaphysique. Ce qu'Alain aime dans le parti radical, c'est qu'il est «divisé dès qu'il agit, uni dès qu'il résiste»; c'est encore son «mode de voter un peu sauvage. [...] Quelques uns pensent encore que si la droite a raison, il faut pourtant voter avec la droite. Or, regardez de plus près, quand la droite aurait dix fois raison, ce seraient dix raisons de voter contre elle, quoi qu'il pût nous en coûter».

*Les sources non comtiennes de la politique d'Alain.* Ces divergences cessent d'être



troublantes si l'on veut bien admettre que l'idée de pouvoir spirituel, chez Alain, n'est pas empruntée de façon directe à la politique positive et qu'il faut en chercher ailleurs la véritable origine.

Sur ce point, on serait d'abord enclin à tenir le raisonnement suivant : entre 1870 et 1900, le positivisme était partout dans la pensée française. Alain s'est formé à cette époque; c'est donc sur les bancs de l'école qu'il est entré en contact avec l'œuvre de Comte, qui appartiendrait ainsi au fonds primitif de sa pensée. Malheureusement, la majeure est grossièrement fautive : sans doute un positivisme diffus flottait dans l'air du temps, mais c'était celui de Taine et de Renan. De plus, il n'avait que très inégalement pénétré dans les salles de classe et on ne voit pas que Lagneau ait beaucoup parlé de Comte à ses élèves. En réalité, Alain s'est formé dans un milieu étranger, voire hostile au positivisme, et cela vaut également de la *Revue de Métaphysique* dont il a été un temps fort proche.

Se posent alors deux questions. La première porte sur la chronologie : de quand date la rencontre avec Comte ? *L'Histoire de mes pensées* apporte un premier élément de réponse : «Ce fut à partir de mon retour à Paris que j'eus sur ma table et à moi les six volumes du *Cours* et les quatre de la *Politique*». Mais de quel retour à Paris s'agit-il ? Sans doute celui du brigadier Chartier, en 1917. Dès 1912, le nom de Comte apparaît pourtant de façon répétée dans les *Propos* et, à partir de cette date, certains ont fait de leur auteur «une sorte de disciple posthume de Comte». Il est vraisemblable que la découverte ne s'est pas faite instantanément et une étude plus fine devrait permettre de discerner différents moments dans cette lecture de Comte.

Si ce n'est chez Comte, où faut-il alors chercher la véritable origine de la philosophie politique d'Alain ? Il y a longtemps déjà Jean Lacroix avait indiqué la solution, lorsqu'il parlait d'un «individualisme théorique issu de Renouvier [...] complété par un sociologisme pratique issu d'Auguste Comte». De fait *L'Histoire de mes pensées* signale l'influence de Renouvier sur le jeune normalien. Les travaux de M.-C. Blais nous permettent aujourd'hui de mieux mesurer l'ampleur de la dette contractée envers celui qui, plusieurs dizaines d'années avant les *Propos*, avait montré la voie du journalisme politique. Alain et Renouvier ont par exemple en commun d'accorder une importance capitale au suffrage universel; comme Alain, Renouvier est pour le scrutin d'arrondissement; comme Alain, il rejette l'opposition établie par Comte entre l'organique et le critique. S'il lui arrive de reprendre à son compte l'expression de pouvoir spirituel, c'est pour l'attribuer à l'État en tant qu'il est garant de la morale. Pour le reste, il estime que, telle qu'elle est utilisée par les catholiques ou les positivistes, la distinction du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel n'a plus de sens. Elle ne fait qu'obscurcir les débats, embarrasser les républicains, et gagne donc à être abolie. Dans l'ensemble, la découverte de Comte est venue recouvrir et dissimuler un fonds plus ancien, qui n'en demeure pas moins présent, à tel point qu'il n'est pas exagéré de penser que, dans son principe, la politique d'Alain, y compris sa théorie du pouvoir spirituel, est beaucoup plus proche de Renouvier que de Comte.

Comte se serait-il reconnu dans Alain ? C'est peu probable, mais il faut avouer que sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, le Grand-Prêtre de l'Humanité était assez imprévisible, comme le prouve l'affaire de Blagny. Alain demandait-il semblable reconnaissance ? C'est tout aussi peu probable, l'ancien normalien s'étant toujours montré hostile envers quelque orthodoxie que ce soit. Cela ne veut bien sûr pas dire qu'Alain ait tort contre Comte et je laisserai à chacun le soin de répondre à la dernière question : des deux conceptions du pouvoir spirituel, à laquelle donner la préférence ?